

**La Garance**  
*Voyageuse*  
Photographe, Studio et faire connaître le monde végétal



Association  
**TULIPES SAUVAGES**  
[www.TulipesSauvages.org](http://www.TulipesSauvages.org)



Association  
**La feuille de sauge**  
Connaissance, utilisation et protection  
des plantes médicinales et sauvages.

Le 12 novembre 2006  
**Communiqué de presse**

## **Les tulipes sauvages du Tholonet (13), quand l'administration laisse détruire les espèces protégées**

Au moment où le Ministère de l'écologie et du développement durable commémore à Paris l'anniversaire de la loi de 1976 sur la protection de l'environnement, un collectif de trois associations de protection de la nature dénonce la destruction d'une station de tulipes protégées dans les Bouches-du-Rhône, avec la complicité silencieuse des pouvoirs publics. Les espèces de tulipes sauvages concernées sont justement protégées par la loi de 1976.

**Pour manifester leur mécontentement ces associations adressent à la Ministre de l'écologie, le 14 novembre, un bouquet de tulipes en plastique *in memoriam* des tulipes détruites sur la commune du Tholonet.**

En avril 2006, les associations *La Garance voyageuse*, *La Feuille de sauge* et *Tulipes sauvages* sont informées d'un projet de construction immobilière mettant directement en péril un site d'une grande richesse botanique.

Le maire du Tholonet (Bouches-du-Rhône) a en effet accordé un permis de construire en mars 2006 (permis n° 1310906M0004) sur une zone abritant quatre espèces de tulipes sauvages protégées en France (L 411-2 et R 411-1 du Code de l'Environnement) : *T. agenensis*, *T. clusiana*, *T. raddii* et *T. sylvestris*.

Leur présence est bien connue des botanistes et des différentes administrations puisque recensée dans deux Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF de type I « Ripisylve de la Cause », ZNIEFF de type II « Plaine des Artauds »).

La conservation de ces espèces en France est bien précaire et de nombreuses stations régressent ou disparaissent en raison de la modification des milieux, notamment due à l'urbanisation et à l'évolution des pratiques agricoles.

Aux différents courriers adressés au maire de la commune pour l'alerter du risque de destruction, une seule réponse a été faite à l'association Tulipes sauvages : « *Un permis de construire a bien été accordé et restera* » ! Autrement dit, le maire du Tholonet sait que le permis de construire délivré entraîne la destruction d'espèces protégées, mais persiste et signe en dépit de la loi.

Les associations se sont donc tournées vers le Ministère de l'écologie, la Préfecture et la Direction régionale de l'Environnement (DIREN). La DIREN a confirmé que la zone menacée est bel et bien d'une grande richesse biologique. En mai, puis en juin 2006, la DIREN a adressé un courrier au Maire du Tholonet l'invitant à prévoir des aménagements visant à réduire les incidences du projet sur ce milieu.

Les travaux ont débuté dans le courant de l'été, sans que le maire n'ait daigné répondre aux deux courriers de la DIREN.

Dans le courant de septembre, le maire produit enfin une réponse à la Préfecture indiquant que les tulipes protégées se trouvaient, selon lui, uniquement dans le fond de la parcelle et n'étaient pas menacées par les travaux. Ce point de vue est contredit par les botanistes connaissant le site et par les experts de la DIREN et du Conservatoire botanique national de Porquerolles : les tulipes protégées (*Tulipa agenensis*) sont bien présentes au milieu de la parcelle.

Révélatrice de la mauvaise volonté de l'élu et de la mollesse de l'administration qui aurait dû faire stopper les travaux, cette triste histoire se passe à 200 mètres des bureaux de la DIREN !

Les associations renouvellent leur demande d'une protection effective de cette station de plantes protégées.

Enfin, les associations considèrent que ce dossier exemplaire est révélateur du peu de diligence de l'administration et des élus à faire appliquer les lois de protection de l'environnement et plus particulièrement celles concernant la flore.

Signé :

Marc PHILIPPE, président, La Garance Voyageuse,  
Laurent LIESER, président, Tulipes Sauvages  
Vincent DELBECQUE, président, La Feuille de sauge

-----  
*Dossier de presse complet avec clichés disponibles sur demande auprès de  
redaction.garance@wanadoo.fr  
Contact presse : Vincent Delbecque, tél. 04 75 22 37 99, courriel vincent-  
26@wanadoo.fr*